49 année — N° 220 | Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION | Lundi 22 septembre 1919

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.—	10.—	20.—
Etranger	» 4.—	10.—	19.—	18.—

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 30 centimes.
Compte de chèques postaux IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES
Canton : 1re insertion 30 cent. les suivantes 15 c. | la ligne
Suisse . . . 40 c.
Etranger . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr. | avec cliché

Nouvelles du jour

La solution probable du problème de l'Adriatique satisferait l'Italie. M. Lloyd George embarrassé.

Le *Corriere della Sera* communique, au sujet du nouvel accord concernant Fiume, que la ville ne communiquera pas directement avec le territoire italien. Zara deviendra ville libre ; par contre, plusieurs îles seront attribuées à l'Italie. L'Italie recevra, en outre, selon une décision de la conférence approuvée par M. Wilson, le mandat d'administrer l'Albanie, ainsi que la souveraineté italienne sur Vallona et son arrière-pays. Le projet de cet accord accepté par la délégation de M. Tittoni sera d'abord soumis au ministère et au roi, ainsi qu'à d'autres hommes politiques.

***

M. Lloyd George a-t-il traité de la paix avec Lénine, en février dernier, par l'intermédiaire du chef de mission américaine, M. Bullitt, chargé par son gouvernement de faire une enquête sur l'état des choses en Russie ? Cela a déjà quelque intérêt pour marquer les fluctuations de l'Entente au sujet des affaires russes. Cela a un intérêt encore plus grand concernant M. Lloyd George lui-même, parce que cet homme d'Etat a démenti les négociations qu'on lui prête et que, s'il les a réellement menées, c'est une illusion de plus qui s'en va sur la sincérité et la loyauté de quelqu'un qui paraissait jusqu'ici personnifier ces sentiments qui inspirent confiance.

Jeudi, à la Chambre française, un socialiste favorable aux bolchévistes, M. Longuet, reprochait aux Alliés de n'avoir pas persévéré dans la politique de M. Lloyd George. M. Clémenceau lui a répondu : « Si M. Lloyd George a réellement fait les propositions dont vous parlez, il n'en a jamais dit un mot ni à la Conférence ni à moi-même. »

Tout d'abord, cette réponse paraît signifier : M. Lloyd George n'a pas traité avec Lénine, car, s'il l'avait fait, il me l'aurait dit.

Mais l'observation de M. Clémenceau peut signifier aussi : Si M. Lloyd George a traité avec Lénine, c'est son affaire ; la Conférence et moi nous n'y sommes pour rien. Cette seconde hypothèse paraît la plus probable si on la rapproche d'une phrase prononcée en avril dernier par M. Lloyd George. Comme on questionnait le gouvernement à la Chambre des communes sur la mission Bullitt et les Alliés, l'un des ministres téléphona à son chef qui était à Paris pour savoir ce qu'il devait répondre, et, après son entretien téléphonique, il déclara à la Chambre des communes qu' « il n'avait été apporté à Paris aucune négociation ni suggestion de Lénine ». Cette déclaration ne dit pas que M. Lloyd George n'ait pas négocié avec le chef bolchéviste. S'il l'a fait, son cas n'est sans doute pas pendable ; mais il ne néglige rien pour faire croire qu'il ne l'a pas fait.

M. Bullitt assure qu'il a été le mandataire de M. Lloyd George auprès de Lénine. Des journaux anglais et des journaux français prétendent que cet ancien expert de la légation américaine de la paix à Paris ne mérite pas créance parce qu'il est surtout préoccupé de passer pour avoir joué un rôle important.

Le correspondant du *Daily News* à Washington a obtenu du sénateur Lodge, président de la commission sénatoriale américaine pour les affaires étrangères, le rapport officiel de la déposition de M. Bullitt au sujet de la politique des Alliés à l'égard de la Russie. Le témoignage de M. Bullitt est copieux et les points principaux de ce document remarquable, qui tient trois colonnes du *Daily News*, se résument en ceci :

Le 16 janvier dernier, M. Lloyd George a plaidé devant la Conférence de la paix en faveur d'une trêve avec la Russie. Il a blâmé l'idée d'écraser le bolchévisme par la force militaire comme étant de la folie pure. Il a déclaré qu'une entreprise militaire contre les bolcheviks serait suivie d'un soviet à Londres. Le premier britannique gagna le Conseil à son idée d'une conférence russe (île des Princes) ; mais la France s'opposa à cette idée et notifia à certains gouvernements qu'elle les soutiendrait dans leur refus. M. Bullitt partit alors pour la Russie avec la seule mission officielle qu'il avait reçue du gouvernement américain : voyage d'information. Mais, avant son départ, il discuta avec le secrétaire de M. Lloyd George des conditions auxquelles les Alliés reprendraient éventuellement les relations avec la Russie des soviets. M. Lloyd George offrit de faire transporter M. Bullitt en croiseur. M. Bullitt télégraphia les conditions de paix de Lénine de Helsingfors, et, à son retour, il déjeuna avec M. Lloyd George. A ce déjeuner, il remit le texte officiel des propositions à M. Lloyd George, qui attira l'attention du général Smuts sur leur importance. Au cours du même après-midi, M. Bullitt vit M. Balfour et il fut informé ensuite que ce dernier était complètement en faveur de ces propositions. Une semaine plus tard, M. Lloyd George faisait prononcer devant le Parlement britannique, par l'un de ses collègues, la phrase que nous avons rapportée plus haut.

Le correspondant du *Daily News* à Washington ajoute que, en Amérique, le récit de M. Bullitt est considéré comme vrai et que l'effet produit par les dénégations de M. Lloyd George est désastreux.

Toutefois, il est utile de se rappeler que le *Daily News* est un organe d'opposition et que son expression « effet désastreux » correspond surtout à son désir.

S'il a traité avec Lénine, M. Lloyd George ferait mieux de l'avouer franchement, au lieu de choisir des tournures qui pourraient faire croire le contraire. Il n'aurait pas commis un crime en se trompant. Il n'y a que les sots pour se proposer de ne pas changer d'avis.

***

La possibilité de reconstituer le cabinet anglais par l'introduction de nouveaux membres du parti ouvrier est largement discutée dans les cercles politiques britanniques. Selon le correspondant spécial du *Daily Mail*, deux membres du ministère expriment deux opinions grandement différentes sur l'opportunité et la possibilité de reconstituer le gouvernement avec l'aide du Labour party.

***

Si le traité de Saint-Germain, établissant les conditions de paix avec l'Autriche, a indisposé les Serbes et les Roumains, le traité de paix avec la Bulgarie, publié samedi, les vexera tout autant. La Bulgarie ne fournira qu'une somme de deux milliards et demi pour toutes les réparations qu'elle doit à la Serbie, à la Roumanie et à la Grèce. La commission des réparations ne comptera aucun représentant de ces trois pays ! Les amputations de territoires que subit la Bulgarie au profit de la Serbie et de la Roumanie sont relativement peu considérables. Elle perd la Thrace, que se gardent, pour le moment, les grandes puissances. Vont-elles la lui rendre plus tard, ou la conserver comme un beau fruit qu'elles attribueront à celui des Etats balkaniques qui se montrera le plus sage ?

La magnanimité relative avec laquelle la Bulgarie est traitée autorise beaucoup de conjectures, dont la moins hasardée est peut-être que les Alliés songent à faire du Bulgare le gendarme des Balkans.

***

Le projet de réduction de l'armée française, dont il a été plusieurs fois question et dont nous avons parlé, a pris corps dans un rapport de M. Doumer, au nom de la sous-commission de l'armement et des effectifs, lu à la commission sénatoriale de l'armée.

Le service militaire actif, en France, ne serait plus que d'un an et le contingent annuel fourni par le recrutement ne serait plus que de 200,000 hommes, au lieu de 600,000. A cet effectif, s'ajouterait celui que produiraient les réengagements et qui maintiendrait à lui seul sous les armes 150,000 hommes ; au total donc, 350,000 hommes en temps de paix. Voilà pour l'armée permanente. En temps de guerre, la mise sur pied de toutes les disponibilités donnerait encore un total de deux millions. N'examinons pas cette éventualité, puisque la Société des nations doit l'ajourner indéfiniment et réjouissons-nous de la réduction des armements dont la première des puissances victorieuses donne l'exemple. La proportion exacte des réductions pour chaque Etat sera l'une des œuvres difficiles qui attendent la Société des nations.

La démocratie en Suisse

M. Félix Bonjour, directeur de la *Revue*, à Lausanne, et ancien président du Conseil national, vient de publier sous ce titre un petit volume du plus grand intérêt [1]. La personnalité de l'auteur, qui joua un rôle politique important et qui est l'un des hommes les plus en vue et les plus cultivés du parti radical dans la Suisse romande, le sujet du livre et les circonstances politiques du moment, tout concourt à attirer l'attention sur cet ouvrage. Ecrit dans une langue élégante et précise, il s'appuie sur des faits et, négligeant les détails pour bien faire ressortir l'essentiel, il va droit au but. L'auteur se défend d'avoir voulu écrire une « œuvre de science juridique ou d'apporter des révélations ». Mais encore qu'il ne le dise pas, c'est bien une synthèse de notre évolution démocratique qu'il nous offre en moins de 250 pages. Il est certes qualifié pour l'écrire et, quelles que soient les opinions du lecteur, il saura gré à l'auteur de l'avoir entreprise. Lorsqu'on a vu de près les événements politiques, qu'on y a pris une part active et que, d'autre part, on a lu tous les livres qui en valent la peine, on possède les qualités requises pour écrire un ouvrage qui contienne la « substantifique moelle » de ses lectures et de ses expériences. On trouvera donc dans les treize chapitres qui le composent des études sur l'Etat fédératif, l'évolution démocratique, le résultat de l'initiative et du referendum, l'élection par le peuple des gouvernements et des fonctionnaires, le vote obligatoire, le suffrage féminin, la représentation proportionnelle et la démocratie dans l'armée. Je n'ai pas la prétention d'indiquer ce que pense l'auteur sur chacune de ces questions ; je vous dis seulement essayer de dégager quelques-unes de ses idées maîtresses et me permettre d'en tirer l'une ou l'autre conclusion que les prémisses me semblent autoriser.

Le progrès de l'idée démocratique est l'un des grands faits de l'histoire politique des XIXme et XXme siècles. On en parle beaucoup et passionnément depuis la guerre qui vient de prendre fin ; mais il serait injuste de s'imaginer que la guerre a créé ce courant formidable. Elle n'a fait que l'accélérer, que l'amplifier ; mais il faut remonter jusqu'à la Révolution française pour en trouver les manifestations les plus générales et les plus décisives. Albert Sorel l'avait très bien compris lorsqu'il écrivait, il y a quelque vingt-cinq ans, dans ses « *Nouveaux essais d'histoire et de critique* » : « Deux faits dominent et déterminent l'histoire du dix-neuvième siècle : le progrès de la démocratie, dans la constitution intérieure des Etats ; le développement des nationalités, dans la constitution générale de l'Europe. Ces deux faits sont corrélatifs. Ils procèdent ensemble de la Révolution française, ils expriment, sous deux formes, un même principe, celui de la souveraineté nationale. » Cela est vrai pour la Suisse comme pour les autres Etats. Bien que tous les Suisses soient d'accord aujourd'hui sur le principe de la souveraineté du peuple, il n'en a pas toujours été ainsi. Si quelques-uns de nos cantons ont toujours eu un régime démocratique, il en est d'autres qui ont été gouvernés pendant des siècles par des oligarchies — dont il serait du reste parfaitement injuste de méconnaître des œuvres — mais qui n'étaient pas moins une manière de gouvernement absolutiste. L'évolution démocratique d'où est sortie la Suisse moderne s'est produite au dix-neuvième siècle, après une expérience manquée de constitution unitaire et par opposition à la restauration de 1815. Que le mouvement de 1820-1830 ait trouvé le terrain préparé par une tradition, plus ou moins vivace en certains lieux, que le régime aristocratique n'avait pas pu complètement effacer, cela ne paraît pas douteux. Mais le fait général subsiste : dans les grands cantons surtout, l'essor des libertés populaires date de ce moment de l'histoire générale. L'événement n'a rien qui doive nous surprendre ; notre histoire est conditionnée par celle de l'Europe dans son ensemble ; toutes les grandes vagues de fond qui agitent le monde civilisé nous atteignent. Nous réagissons aux influences suivant notre tempérament et nos forces ; nous captons le courant, nous lui imprimons une direction nouvelle lorsque nous sommes capables de le faire. Et c'est ainsi qu'après 1815, nous nous sommes donné, par des luttes incessantes, une constitution qui nous est propre, celle d'un Etat fédératif. Il apparaît bien que notre histoire reprit ici ses droits. Nous étions depuis des siècles une confédération ; le développement démocratique, bien qu'en recherchant une forme nouvelle qui enlevât aux cantons une part de leur souveraineté, dut en tenir compte. On sut éviter l'erreur de 1798, imposée par la force étrangère ; on créa un Etat fédératif. C'est bien ce que nous montre, sous une autre forme, l'auteur du livre dont je parle. La marche vers la constitution de 1848 revêt la forme d'un conflit entre le « fédéralisme » pur et « l'unitarisme » ; il en résulta un compromis dicté par les nécessités historiques. On entend bien que la lutte ne cessa point avec la victoire des idées libérales, après la défaite du Sonderbund ; elle continue. « Un gouvernement, a écrit un publiciste français, Buchez, cité par M. Bonjour — et dont j'étudiai autrefois les vues sur l'histoire — un gouvernement quelque modéré qu'il veuille être, quelque défiance qu'il ait à l'égard de ses propres tendances, qui sont d'accroître incessamment son pouvoir, néanmoins marchera. » C'est bien là qu'est le danger pour tous ceux — et M. Bonjour est de ce nombre — qui croient aux bienfaits de la vie politique cantonale. L'avènement de la démocratie en Suisse se présente comme une victoire sur l'ancien fédéralisme. Comment éviter les excès de l'unitarisme, de la « centralisation » ? Le remède, écrit l'auteur, est dans la démocratie elle-même ; le referendum a évité, à plus d'une reprise, des centralisations prématurées et, partant, dangereuses. Mais, si l'opposition à ces projets a pu se dresser, où a-t-elle puisé sa force ? Dans le sentiment qu'il faut laisser aux cantons le soin de faire ce qu'ils peuvent mieux faire que la Confédération. « Formule élastique », dit justement M. Bonjour, qui fut celle de Ruchonnet. Un autre obstacle à la centralisation devrait être le sentiment des bienfaits de la politique cantonale et des périls auxquels nous exposerait une centralisation trop rapide qui pourrait compromettre l'union intérieure ».

C'est une question de juste mesure et on peut lui appliquer le mot de l'auteur sur les réformes démocratiques, que la Suisse reste « une démocratie tempérée par le bon sens ». Aussi, étudiant ce délicat problème du fédéralisme et de la centralisation, qui incarne toutes nos luttes et qui résume notre histoire politique contemporaine, M. Bonjour écrit-il sans hésiter : « S'il me fallait indiquer la voie à suivre, je dirais que pour qu'une nouvelle centralisation ou unification soit justifiée, il faut qu'elle soit rigoureusement indispensable et représente un intérêt national évident. Le doute doit profiter au fédéralisme. « Sinon, pour emprunter le mot de M. Virgile Rossel, « la Suisse perd en union tout ce qu'elle gagne en unité ». Et l'on pourrait alors vérifier la justesse d'une autre observation de notre auteur que « des formes démocratiques pourraient s'opposer à l'esprit démocratique ».

Il faut ajouter encore — et d'auteur n'a garde de l'oublier — que les cantons ont été les laboratoires de la démocratie, soit dans le passé, soit à l'époque contemporaine. Les réformes qu'ils ont réalisées ont profité dans la suite à l'Etat fédéral. S'ils veulent vivre — car il ne suffit pas de dire qu'ils doivent vivre — il faut qu'ils justifient leur existence par une activité féconde et de tous les instants. Dans la Suisse actuelle, leur tâche est plus difficile que jamais et les difficultés économiques qui atteignent surtout les petits organismes politiques ne sont pas le moindre obstacle à cette activité. Les conceptions « étatistes » qui nous viennent de l'étranger sont un autre danger ; la politique matérialiste en est un troisième ; on pourrait encore en découvrir d'autres. Les cantons catholiques sont évidemment les plus menacés par l'excessive centralisation. Leur tâche est donc toute tracée, et leur premier devoir est de donner à la jeunesse, de l'école à l'université, une instruction solide et profonde qui soit en même temps une éducation. Ceux qui fondaient, il y a trente ans, notre université, l'avaient compris.

Qu'est-ce à dire ? Que « le remède n'est pas dans l'urne du scrutin ou dans l'exercice de vos droits politiques — comme l'écrivait le moraliste américain Channing — mais bien « dans l'éducation consciencieuse de vous-mêmes et de vos enfants ». On a beau dire et beau chercher ailleurs ; on en revient, en dernière analyse, à « l'équation » de Brunetière ; la question sociale est une question morale. Et la question politique, qui n'est après tout qu'un aspect de la question sociale — si l'on sait donner à ce mot sa pleine et entière signification — est soumise à la même loi : la loi morale. « Sous tous les régimes politiques, l'homme demeure l'homme, écrit M. Bonjour, c'est-à-dire un être pourvu d'instincts pas toujours élevés et qui ne peuvent être contenus que par une lutte incessante. » Et plus loin : « C'est en effet non seulement dans les formes politiques les plus parfaites, mais surtout dans l'instruction et dans une éducation poursuivie avec persévérance, que la démocratie suisse doit trouver sa véritable vigueur, que cette éducation vienne de la famille, de l'école, de l'Eglise, de l'armée, quelle que soit la source où elle se puise ou le milieu dans lequel elle se perfectionne. » Et l'on doit bien comprendre que, dans la pensée de l'auteur, famille, école, Eglise, armée, ne s'opposent pas, mais complètent leurs actions particulières.

Le livre de M. Bonjour offre aux citoyens d'un pays libre l'occasion d'un examen de conscience national et d'une vue d'ensemble de nos institutions. Il vient à son heure. On cherche à opposer la lutte des classes et la violence au développement pacifique et normal de notre vie politique et sociale. Seul le devoir civique, tel que le comprend l'auteur, c'est-à-dire puisant à la source éternelle de la morale, peut empêcher les excès des passions démagogiques. Nous remercions M. Bonjour d'avoir su si bien nous le dire.

Gaston Castella.

[1] La démocratie en Suisse, par Félix Bonjour, ancien président du Conseil national, suisse. Payot et Cie. Lausanne. 1919. Un volume in-16 de VII-239 pages.

Paroles de M. Clémenceau

C'est M. Monsservin, sénateur de l'Aveyron, qui les rapporte dans l'*Union catholique*. Elles auraient été prononcées à l'occasion de la remise qui lui fut faite du « Livre d'or aveyronnais ». M. Clémenceau rappela d'abord toute son œuvre de guerre et le principe patriotique qui l'a inspirée. Il ajouta :

« En politique, mes conceptions se sont modifiées, non pas que j'ai rien abandonné de mon idéal démocratique, il est toujours le même, mais j'ai beaucoup changé dans le domaine des applications et des réalisations.

« J'ai eu une grande méfiance pour le clergé, je lui reprochais d'entraver la liberté de notre pensée, de nous persécuter, et, au début, lorsque j'allais aux tranchées, je demandais aux poilus, en désignant l'aumônier : « Est-ce qu'il ne vous embête pas, celui-là ? — Nous embêter ? Mais tout au contraire, c'est un brave, un chic type, il nous donne l'exemple, se dévoue sans cesse et nous l'aimons bien. » Telle était la réponse uniforme. Et j'ai vu des régiments qui me demandaient de décorer leurs aumôniers pour des faits de bravoure magnifiques. Ces prêtres, je les faisais venir, je les décorais et je les embrassais de tout cœur.

« Aussi je pense qu'il faut que tous les bons Français se fassent mutuellement confiance ; il n'y a pas deux hommes qui, sur certaines questions, pensent la même chose ; cela veut-il dire qu'ils ne peuvent également bien servir leur pays ? En France, nous avons le défaut d'interpréter différemment les mots et de nous quereller dessus. Il faut en arriver à considérer comme un bon serviteur de la démocratie celui dont les actes sont utiles et bienfaisants. Personne, s'il accepte loyalement la République, ne doit être considéré en adversaire, et pour que la collaboration de toutes les énergies soit possible et que l'union puisse se faire, le gouvernement n'aura pas de candidats.

« Les élections faites, je me retirerai avec cette grande récompense qui s'appelle la satisfaction du devoir accompli, et l'amitié de mes chers poilus à qui je pense sans cesse. »

La Roumanie refusant de signer

Paris, 20 septembre.

Le *Temps* publie le texte du mémoire remis le 19 septembre par la délégation roumaine au président de la Conférence de la paix pour motiver le refus de la Roumanie de signer le traité avec l'Autriche. Le document expose longuement l'attitude de la Roumanie pendant la guerre. Il montre son effort militaire et déclare que la situation faite à la Roumanie ne répond pas à ses justes attentes. Déjà le traité avec l'Allemagne ne lui accorda pas des réparations en rapport avec ses pertes. Elle le signa pour affirmer le prix qu'elle attache au maintien intact des liens l'unissant aux puissances alliées. Mais le traité avec l'Autriche lèse gravement ses droits et ses intérêts sur plusieurs points. Le document énumère ces points, qui sont d'ailleurs connus, et termine en disant que le gouvernement roumain se voit obligé de déclarer qu'il ne lui est pas possible d'adhérer à certaines clauses insérées dans le traité avec l'Autriche et ne peut signer celui-ci si le Conseil suprême croit ne pas devoir revenir sur les stipulations portant atteinte à la dignité et à l'intérêt du pays.

La revision de la constitution allemande

Versailles, 21 septembre.

(*Havas.*) — M. de Lersner signera lundi, à 4 heures, au Trianon, le protocole exigé du gouvernement allemand par les Alliés pour reconnaître la nullité de l'article 61 de la Constitution. La cérémonie ne sera pas publique.

M. Cambon a été désigné pour représenter le gouvernement français.

Pays séparés

Vienne, 20 septembre.

(*B. C. V.*) — Comme l'Autriche allemande a renoncé, en vertu du traité de paix, à la Bohême allemande, au pays des Sudètes, au district de la Moravie méridionale allemande ainsi qu'à la région du Boehmerwald, mercredi aura lieu l'acte solennel des adieux entre l'Autriche allemande et la représentation sudète qui avait ses bureaux à Vienne. Avec cet acte, cessera, dans toutes ses formes, la communauté politique qui, depuis 1526, unissait les Sudètes et les Allemands des Alpes.

Complot bolchéviste

Munich, 21 septembre.

(Wolff.) — Les *Munchner Neuesten Nachrichten* annoncent qu'une conférence secrète du parti révolutionnaire communiste russe et allemand *établira un programme de lutte pour cet* hiver. Dans le plan prévu, on considère, pour préparer le mouvement : la grève générale dans l'industrie, la dissolution et le désarmement des milices d'empire et le renversement du gouvernement démocratique en faveur d'un gouvernement communiste. La direction générale sera établie à Leipzig ; elle travaillera en commun avec un office central dont le siège se trouvera à Brunschwig.

Défaite de bolchévistes

Berlin, 20 septembre.

(Gazette de Francfort.) — L'état-major polonais communique que la bataille de dix jours sur la Duna s'est terminée par une victoire complète des Polonais. Les troupes russo-bolchévistes, qui avaient traversé la Duna en nombre important, ont été cernées et détruites. Les vainqueurs ont fait de nombreux prisonniers et pris un riche butin. En remontant le fleuve, les Polonais ont occupé la ville de Dunisno.

Bolchévistes bavarois exécutés

Les condamnés du procès du meurtre des otages à Munich ont été fusillés vendredi après midi, à 4 heures, à la prison de Stadelheim. Il ne s'est produit aucun incident.

L'extradition de Guillaume II

Bruxelles, 21 septembre.

(Havas.) — Selon la *Libre Belgique*, le ministre hollandais à Paris a été prévenu que la Hollande recevra dans une quinzaine de jours la demande d'extradition de Guillaume II.

La crise ministérielle roumaine

Bucarest, 20 septembre.

Le roi a appelé M. Maniu, président du conseil, dirigeant de Transylvanie et ministre sans portefeuille dans le gouvernement de M. Bratiano, et l'a chargé de former un cabinet. On ne connaît pas encore le résultat de ses démarches.

L'AFFAIRE JUDET

L'affaire Judet s'enfonce de plus en plus dans le commérage et le roman-feuilleton. C'est cette seconde expression que les journaux emploient maintenant pour parler des révélations de Mme Bossard et des deux ou trois femmes encore qui tournent autour d'elle.

L'inculpation du député de l'Aube, M. Paul-Meunier, a mis en avant une dame Bernain de Ravisi, qui s'est fait accompagner de M. Paul-Meunier en Suisse et se serait trouvée, d'après un journal, à une entrevue de ce député avec M. Bossard et M. Romberg, ministre d'Allemagne.

Outre Mme Bernain de Ravisi, il est encore question d'une dame P. (qu'on ne désigne pas autrement pour le moment), qui s'est chargée de renseigner sur le ménage Hans Bossard, parce qu'elle était l'amie de Mme Bossard. Nous donnons un exemple des ragots où l'affaire se traîne, en rapportant une révélation de Mme P. : « Savez-vous, a-t-elle dit à un journaliste de l'*Œuvre*, que Bossard, aidé d'un seul maçon, avait creusé lui-même, dans son jardin, un bassin en ciment armé ? Je me suis demandé souvent si ce n'était pas là une plate-forme destinée à un *canon. Vous allez me dire que je fais du* roman-feuilleton ou du roman-cinéma. Je n'aime point, Monsieur, ce genre de littérature. Ce qui est certain, c'est que, un jour, Mme Bossard, dans *son jardin* (le jardin de la villa de Bry, près Paris), me dit : « En prolongeant l'axe du bassin, on tombe droit sous le pont de Charenton. »

Voilà M. Bossard préparant dans son jardin une plate-forme pour les canons allemands ! Cela devient énorme de bêtise.

* * *

Les contradictions éclatent déjà entre les récits de prétendus *faits* qui ont servi à Mme Bossard à incriminer M. Judet. En voici une qui nous paraît fondamentale. Le 14 septembre, M. Judet recevait, à Gunten, la visite de deux journalistes, M. Feuquières, du *Petit Parisien*, et M. Veysette, du *Matin*, tous les deux arrivés de Paris, nourris des idées dont la police française avait trouvé la source à Lucerne, chez Mme Bossard. M. Feuquières, le premier reçu, prétendit que M. Judet avait participé à une conférence de Berne, dont faisaient partie le ministre d'Allemagne (naturellement), M. Bossard et M. Paul-Meunier. On ne précisait pas l'époque ; mais le journaliste soutenait que deux millions avaient été comptés, séance tenante, en faveur de M. Bossard, M. Paul-Meunier et M. Judet. M. Judet fit observer que ce récit était faux et qu'il n'avait jamais vu M. Paul-Meunier en Suisse. Il donnait de même démenti à M. Veysette, du *Matin*. Le 16 septembre, au soir, M. Feuquières et M. Veysette frappaient de nouveau à la porte de M. Judet, à Gunten. Dans l'intervalle, ils avaient vu Mme Bossard et ils apportaient à M. Judet un questionnaire serré. M. Judet les reçut tous les deux ensemble, et, sans tarder, il *leur reparla de la fameuse conférence. M. Feu*quières lui répondit : « On s'est trompé ; vous n'étiez pas à cette conférence. »

Qui donc s'est trompé ? Il n'est pas difficile de comprendre que Mme Bossard avait reconnu l'effronterie de son affirmation et que les deux journalistes rectifiaient à leur tour.

Ce détail suffit à faire saisir avec quelle coupable légèreté on a accueilli les dépositions sensationnelles de Mme Bossard.

* * *

Le nombre des personnes qui se sont trouvées à la fameuse *réunion* indiquée par Mme Bossard diminue tous les jours. Il n'y avait pas M. Judet, c'est entendu. Mais il n'y aurait pas eu non plus M. de Romberg, le ministre allemand :

« Il est faux, dit Mme Bernain de Ravisi, qu'on ait introduit, dans la villa des Bossard, pendant la seule nuit que nous y passâmes (ils insistèrent tant !) un personnage suspect : M. de Romberg. Jamais de notre vie, ni M. Paul-Meunier ni moi n'avons aperçu, même de loin, cet Allemand. D'ailleurs, pourquoi serait-il venu ici si mystérieusement, la nuit, alors que, en 1916, il était si facile aux Allemands et *aux Français de se rencontrer en plein jour au* vu et au su de tout le monde ? »

Mme Bernain de Ravisi explique son voyage en Suisse avec le député Paul-Meunier et sa visite à la famille Bossard de la façon suivante :

« C'est *moi* et *non* M. Paul-Meunier qui ai pris l'initiative de notre voyage en Suisse. Mon fils aîné était prisonnier depuis deux ans et j'étais sans nouvelles de lui. Je me suis donc mise en quête d'amis capables, grâce à leurs relations et à leur influence, de me renseigner. Bossard était de ceux-là... A vrai dire, je ne pensais pas à lui quand je suis partie pour la Suisse. Je me suis rappelée seulement plus tard nos relations anciennes et j'ai trouvé son adresse dans un annuaire téléphonique. »

Mme Bernain de Ravisi défend M. Paul-Meunier :

« M. Paul-Meunier, à qui me lie une *vieille* amitié, est une personnalité très en vue du parti républicain avancé. Il est patriote, certes, mais il a fait contre certains excès et certaines injustices du militarisme de violentes campagnes qui ont suscité contre lui de vives inimitiés. On veut le salir, on veut le perdre, et pour y réussir, on a recours aux moyens les plus bas, les plus vils, les plus mensongers. »

Voici, d'après l'*Œuvre* du 19 septembre, la conclusion que tire Mme Bernain de Ravisi de l'exposé de l'affaire où elle se trouve mêlée :

« Ce tissu d'absurdités ne résiste pas à l'examen... Je savais depuis longtemps que l'absurdité des hommes n'a point de limites ; mais, en toute sincérité, je ne me serais pas imaginé, qu'elle pût pousser si loin le mensonge et l'incohérence !

« *Je ne dirai pas que* Mme Bossard est inconsciente : pourtant, selon moi, ce n'est pas elle qui parle, ce n'est pas elle qui ment ; elle est l'instrument de partis. On lui dicte son rôle misérable, et elle le joue !... Il faut à certaines gens des scandales, toujours des scandales ; ils en ont besoin pour vivre. Et l'on s'est servi de la rancune de Mme Bossard à l'égard de son mari pour aggraver et envenimer l'affaire Judet. »

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le nouvel évêque de Metz

Mgr Pelt, nouvel évêque de Metz, a présenté samedi ses bulles au chapitre de la cathédrale ; puis il s'est rendu au chœur pour prendre possession de la stalle épiscopale et du siège de *saint Clément, premier évêque de Metz.*

Nouvelles diverses

M. Poincaré a visité, hier dimanche, Briey, Longuyon et Longwy.

— Le roi d'Angleterre vient d'inviter officiellement M. et Mme Poincaré à lui rendre visite dans le courant du mois prochain.

— La majeure partie de la délégation bulgare, ayant à sa tête M. *Theodorof*, a quitté Paris samedi, à 21 h. 10, par l'Orient-Express.

— Le maréchal Joffre, qui visite l'Alsace en compagnie de Mme Joffre, a passé la journée de samedi à Colmar.

— La France, qui avait avancé ses horloges d'une heure, reviendra à l'heure normale dans la nuit du 4 au 5 octobre.

AÉRONAUTIQUE

Le record mondial de l'altitude

New-York, 20 septembre.

L'aviateur Roland Rohlfe, sur triplan, a atteint la hauteur de 34,610 pieds (10,549 mètres), officiellement observée, en 75 minutes. C'est le record du monde de l'altitude.

Le thermomètre a accusé 49 degrés Fahrenheit au-dessous de zéro.

De Manchester à Lausanne

Samedi, à 1 h. 15 de l'après-midi, a atterri, à Lausanne, le capitaine-aviateur Bradley, venant de Manchester sur un appareil *Agro*, muni d'un moteur de 110 chevaux. Le réservoir d'essence ne permettant pas de faire le trajet en une seule traite, le capitaine Bradley avait fait des escales à Londres, Boulogne, Paris, Dijon. Il a traversé la Manche en vingt minutes. Le capitaine Bradley était pendant la guerre instructeur en chef du camp d'aviation d'Agard, en France. Il entre comme chef pilote d'aviation à l'école Aero, de Lausanne, qui a réussi à se l'assurer pour la formation de pilotes-aviateurs suisses.

Son appareil, qui restera à Lausanne, est muni des derniers perfectionnements techniques : téléphone, lumière électrique, télégraphie sans fil.

Calendrier

Mardi 23 septembre

Saint LIN, pape martyr

Saint Lin, né en Toscane, succéda à saint Pierre, vers 66 ou 68. Il déploya un grand zèle *dans son apostolat parmi les infidèles et subit* le martyre en 78.

Echos de partout

JUSQUES A QUAND?

De l'humoriste de l'*Œuvre* de Paris :

Je ne suis pas de ces optimistes qui, ayant déposé une dépêche au bureau de la Bourse, la veille, à cinq heures, espèrent qu'elle sera remise à son destinataire le lendemain avant midi.

Je ne suis pas de ces fous qui croient aux indications des indicateurs et pensent arriver à l'heure portée sur les horaires.

Je ne suis pas de ces niais qui pouvaient supposer que la seule présence de M. Noulens dans le fauteuil de M. Boret allait faire tomber le prix du beurre et des oignons.

Je ne suis pas de ces maniaques qui entrent chez tous les marchands de tabac pour demander un paquet de scaferlati, oubliant que la guerre a absorbé toutes les réserves de perlot et que des incendies volontaires ou inopinées consument d'un coup les provisions de quelques mois.

Je ne suis pas de ces benêts qui espèrent arrêter un taxi en levant la main et, s'il se range miraculeusement au bord du trottoir, le décider à gagner le but qu'ils se proposent d'atteindre.

Je ne suis pas de ces enfants qui attendent des élections la transformation de toutes choses ou de la révolution un mieux-être immédiat.

Je ne suis pas de ces coupables qui accumulent des provisions dans leurs caves en prévision d'un hiver tout plein de privations.

Je ne crois pas qu'il suffise que M. Loucheur aille à Bruay pour que le charbon arrive à la gare de la Chapelle, ou que M. Clémenceau prononce un discours à Verdun pour que les maisons se reconstruisent aussitôt.

Je sais bien que le général Mangin est sur les bords du Rhin et assure l'exécution du traité ; je sais que les navires anglais menacent Cronstadt et que le bruit court que nous sommes rentrés dans Odessa. Je sais que, après la guerre, ce serait trop beau de brusquement connaître toutes les douceurs idyliques de la paix ; mais, si résigné que je sois à n'être jamais en colère, je voudrais bien savoir si quelqu'un, un *jour, se décidera à dire : « Il faut que cela* change ! » et à faire un effort intelligent pour donner aux Français dociles dont je suis l'indication qu'enfin on s'occupe un peu d'eux.

Car nous sommes des moutons et rien n'est dangereux comme des moutons qui deviennent enragés.

MOT DE LA FIN

— Ne croyez-vous pas que d'Annunzio pourrait devenir dictateur de son pays ?

— Non, il restera ce qu'il est : un Fiumiste.

Confédération

Les élections fédérales

Le comité cantonal du parti populaire catholique soleurois a décidé de proposer pour le Conseil national une liste de quatre noms, dont deux seront cumulés, ceux de MM. Hartmann et Kurer, députés sortants. Les deux candidats nouveaux sont MM. Walliser et Burki, le premier représentant les chrétiens sociaux, le second les paysans.

⁂

Le parti socialiste du canton de Soleure ira aux urnes, le 26 octobre, avec une liste complète dont les noms suivent : MM. Affolter et Schmid, députés sortants ; Dr Bruno Bachtler, président du tribunal ; Heiniger, secrétaire ouvrier ; Leo Mann, instituteur ; et Joseph Theiler, chef de train.

⁂

Le parti catholique populaire bernois a décidé de présenter une liste complète de seize candidats pour le Conseil national. Les seize noms seront cumulés. Les représentants actuels, MM. Daucourt et Choquard, seront portés en tête de la liste.

⁂

L'assemblée des délégués du parti chrétien *social du canton de Zurich* a décidé, après une conférence de M. Zimmermann, secrétaire du parti, de présenter une liste partielle pour les élections au Conseil national. Celle-ci porte M. Georges Baumberger, comme candidat principal, et MM. Schneller et Widmer, comme candidats non cumulés.

⁂

Le parti démocratique zuricois présente une liste complète pour les élections au Conseil national. *Cette liste portera* cinq candidats cumulés et quinze non cumulés. Comme candidats cumulés, figurent MM. Hardmeyer, Strœuli, Zürcher, députés sortants, plus MM. Peter, de Pfaeffikon, et Stoll, secrétaire du comité central de l'Association des commerçants, à Zurich.

⁂

Le parti socialiste populaire (grutléen) du canton de Zurich se présentera avec une liste complète aux élections pour le Conseil national. Ont été désignés comme candidats : MM. Hans Wirz ; Robert Seidel, ancien conseiller national ; Dr Hans Enderli ; Dr Kraft ; H. Egli ; Lüthi, secrétaire municipal ; E. Walther, député. Six noms seront cumulés.

⁂

Le congrès du parti socialiste du canton de Zurich a décidé de présenter, pour les élections au Conseil national, une liste de *quinze candidats*, avec dix noms cumulés. Parmi ces derniers figurent en tête les noms de Pflatten et Nobs ; puis viennent ceux de MM. Greulich, et Studer, députés sortants ; Frank, Forster, Kægi, Klœti, Scheubi et Schenkel. Ne seront pas cumulés, les noms de MM. Traber, Lang, Pfenninger, Ruegg et Conrad Wyss.

En outre, le parti revendique un siège au *Conseil des Etats et présente à cet effet M. Lang*, juge cantonal.

Mort de M. Adrien von Arx

M. Adrien von Arx, ancien conseiller national, à Oten, a succombé à une apoplexie, à l'âge de 72 ans.

M. Adrien von Arx a fait partie du Conseil *national de 1908 à 1917.*

Notre service diplomatique

Dans un message aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral propose l'institution de postes de chargés d'affaires à Athènes, Varsovie, Belgrade et Prague, et l'établissement d'une légation commune, pour la Norvège, la Suède et le Danemark, avec siège à Stockholm. Dans son message, le Conseil fédéral déclare que l'établissement d'une nouvelle légation et de quatre postes de chargés d'affaires est suffisant.

Un parti national

Divers groupements politiques et patriotiques, réunis samedi, à Berne, ont fondé l'Union démocratique suisse.

Le parti populaire national de Berne a été désigné comme section vorort.

L'affaire Peter-Schmidheiny

La division de droit public du Tribunal fédéral a rejeté, à l'unanimité, comme non fondé, le recours du commerçant Peter, contre le jugement de la Cour d'assises du *canton de Berne*, qui l'avait condamné à 200 fr. d'amende et à 10 jours de prison, plus 500 fr. d'indemnité, pour calomnie et injure envers M. le conseiller national Schmidheiny.

L'extension du téléphone

A la suite du développement considérable des communications téléphoniques et de l'arrêt presque complet de la construction pendant la guerre, les réseaux sont encombrés. L'administration fédérale a préparé un projet d'établissement de nouvelles lignes, devisé à 90 millions.

A chacun le sien

Une nouvelle d'agence a fait dire aux journaux que le déficit de la Banque nationale était de 290,000 fr. Il s'agit là du déficit du chemin de fer du Niesen. On a confondu des initiales de ce chemin de fer *(Niesen-Bahn)* avec celles de la Banque nationale *(National Bank).*

Chemins de fer fédéraux

Les Chemins de fer fédéraux ont transporté, en août, 7,115,000 personnes et 1,194,000 tonnes de marchandises.

Les recettes totales de l'exploitation se sont élevées à 32,349,000 fr. (21,242,603 fr. en août 1918). L'excédent actif s'élève à 8,418,000 fr., alors qu'il y eut un déficit de 3,414,003 fr. en août 1918.

L'excédent des recettes sur les dépenses, du 1er janvier au 31 août 1919, s'élève à 29,923,095 francs, soit 10,216,402 fr. de plus que pour la période correspondante de l'année précédente.

Pour décharger les communes

Le Conseil d'Etat du canton d'Argovie a présenté au Grand Conseil un projet d'adjonction à la constitution et une loi sur l'instruction publique. Suivant ces projets, les traitements des instituteurs seraient mis entièrement à la charge de l'Etat.

EN VALAIS

M. l'abbé Gustave Mathieu, jusqu'ici curé de Tourtemagne, a été nommé curé de Rarogne par le Chapitre de Sion. En même temps, Mgr Bieler élevait le nouveau curé de Rarogne à la dignité de doyen.

A été nommé curé de Grimisuat M. l'abbé Justin, curé de Revereulaz.

⁂

M. le Dr Beck, professeur à l'université de Fribourg, et M. le chanoine Jung, de Saint-Gall, ont donné la semaine dernière, à Brigue, sous le patronage de Mgr Bieler, évêque de Sion, un cours social qui a été fréquenté avec une assiduité remarquable par 150 participants du Haut-Valais, ecclésiastiques, instituteurs, jeunes artisans, etc. A la suite de ces journées d'apostolat, honorées de la présence du Chef du diocèse, une série de résolutions pratiques ont été prises, dont voici les principales : Activité sociale plus intense du clergé, des autorités, des laïques cultivés et de tous les amis du peuple, dans les campagnes comme dans les centres industriels ; création de sections de l'Association catholique dans toutes les paroisses haut-valaisannes, avec fondation de groupements politiques et professionnels catholiques ; organisation des paysans catholiques, avec service de renseignement et de placement, bibliothèques, etc. ; dans les centres industriels, fondation de syndicats catholiques et transformation en syndicats confessionnels des groupements interconfessionnels, création de sociétés d'employés et de sociétés d'ouvrières catholiques, établissement d'une grande centrale d'achats pour les organisations du Haut-Valais ; institution d'un organe destiné à protéger le Haut-Valais contre l'envahissement des étrangers dans l'agriculture, l'industrie et les métiers.

L'Association catholique est chargée de mettre en pratique ces résolutions et une commission spéciale de sept membres a été désignée pour s'occuper plus particulièrement des organisations ouvrières.

DE LA NEIGE

On signale depuis hier, dimanche, des chutes de neige sur les montagnes, jusqu'à l'altitude de 1800 mètres. Sur les hauts sommets, la température est voisine de zéro.

De fortes pluies sont tombées sur le plateau. On a annoncé, à la station météorologique de Zurich, des quantités de pluie s'élevant par endroits à 80 millimètres.

Au sud des Alpes, le temps était de nouveau clair, hier.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les céréales panifiables

L'Office fédéral de l'alimentation vient de décider que le taux du blutage des céréales sera abaissé à 82 % environ. Est autorisée, en même temps, la fabrication et la vente libre d'une certain quantité de farine blanche et de semoule.

Les prix maxima pour la farine, le son et les autres produits de la mouture restent sans changement. Le prix de détail de la farine blanche et de la semoule est fixé à 1 fr. 20 par kilo au plus. La fixation de prix maxima pour le pain est laissée, pour l'avenir, à l'appréciation des autorités cantonales.

L'interdiction d'affourrager le bétail avec des céréales panifiables ou leur farine est maintenue jusqu'à nouvel avis ; il est toutefois permis de nourrir la volaille avec des céréales.

L'abrogation des dispositions restrictives dans ce domaine est considérablement accélérée par les nouvelles prescriptions. L'Office de l'alimentation espère que la population, consciente des difficultés qui continuent à entraver le ravitaillement du pays, continuera à restreindre volontairement sa consommation, afin de ménager de pain et la farine dans la mesure du possible.

Cinq francs par heure

La grève et le lock-out des 100,000 ouvriers du bâtiment à Chicago, qui duraient depuis deux mois, sont terminés. Les menuisiers ont obtenu un salaire d'un dollar (cinq francs) par heure.

Le marché de la viande

La Société des bouchers, la Société des marchands de bétail, les représentants des sociétés de consommation et de l'Union des paysans viennent d'avoir à Berne une conférence avec l'Office fédéral du ravitaillement en bétail de *boucherie. Il s'agissait du rapport à établir entre* les prix du bétail et ceux de la viande de boucherie. Les bouchers ayant déclaré que la baisse de la viande avait suivi celle du bétail, des représentants des consommateurs ont reconnu que c'était le cas dans quelques villes, mais non dans toutes ; d'autres ont montré que la baisse du bétail et celle de la viande n'étaient pas proportionnelle. Les représentants des autorités ont déclaré que les prix de la viande devaient être fixés par les autorités locales et que, si ces prix n'étaient pas observés, il était indiqué d'ouvrir des boucheries communales.

La municipalité de Payerne menace de vendre elle-même de la viande de boucherie, si une baisse convenable n'intervient pas.

Les maisons communales de Zurich

On aurait voulu, à Fribourg, que la Ville se chargeât de construire des maisons locatives. La ville de Soleure a fait dans ce domaine une expérience fâcheuse, qui s'est chiffrée par un déficit considérable. Et Zurich va tenter à son tour un essai. Quatre petites maisons types vont être élevées à Wipkingen ; elles auront trois à quatre chambres et la parcelle de terrain pour chacune sera de 140 à 270 mètres carrés. Or, chacune de ces maisons, terrain compris, coûtera à la ville 35,000 à 39,000 fr. Toutes subventions déduites, la commune devrait exiger une location annuelle de 1750 francs par maison ; mais on estime que ce serait trop demander, et l'on propose de réduire ce prix de trois ou quatre centaines de francs, différence qui tomberait à la charge de la caisse communale. Ce sont des sacrifices que toutes les villes ne sont pas à même de supporter.

Les vins valaisans

Ce serait un courtier de la Suisse allemande qui aurait répandu le bruit que les vins valaisans se vendraient 1 fr. 25 le litre et oscilleraient entre 30 et 50 fr. la brantée. En réalité, aucun prix n'a été fixé. Les propriétaires ne vendraient en tout cas pas leur récolte à moins *de 60 francs la brantée.*

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un crime

On a découvert à Varenne-Jaray, près de Brunoy (Seine-et-Oise), le corps d'un riche châtelain nommé Bocquillon, la tête trouée par six balles de revolver. La belle-fille de la victime est gardée à disposition de la justice.

Inondations — 400 victimes

Deux inondations dans la Baie de Nueces (Texas) ont fait jusqu'à présent 400 victimes identifiées. On redoute que le nombre total n'atteigne le double.

SUISSE

Tuée par la foudre

A Châtillens-sur-Oron, pendant l'orage qui a sévi vendredi soir, la foudre a tué net, dans la chambre où elle travaillait à la confection de son trousseau, une jeune fille, Mlle Sophie Guignet, 22 ans, qui devait prochainement se *marier. Les parents, occupés dans une chambre* voisine, n'ont pas eu de mal.

Renversé et tué par un char

Vendredi soir, pendant le court orage qui a sévi sur le gros de Vaud, au milieu d'une pluie battante et d'éclairs éblouissants, M. Eugène Recordon, de Bercher, qui rentrait en voiture de Rueyres, a atteint, renversé et tué, près du pont sur la Menthue, Hélix Besson agriculteur, 55 ans, père de cinq enfants.

FRIBOURG

L'élection du Conseil national

L'article 73 inséré dans la Constitution fédérale, à la suite du vote du 13 octobre 1918, pose deux principes nouveaux concernant l'élection du Conseil national. Le premier est que chaque canton ou demi-canton forme un collège électoral. Le second est que les élections au Conseil national ont lieu désormais d'après le principe de la proportionnalité.

La loi fédérale du 23 juin 1911 avait scindé le canton de Fribourg en deux arrondissements : le XXIIme, comprenant les cercles de Fribourg et de Belfaux, dans le district de la Sarine, le district du Lac et le cercle de justice de paix de Dompierre ; et le XXIIIme, comprenant le reste du canton. Le premier de ces arrondissements élisait deux députés, le second en élisait cinq. Désormais, le canton de Fribourg forme un arrondissement unique, qui enverra sept députés au Conseil national sur la base du recensement de 1910.

Le système proportionnel de la loi fédérale du 14 février 1919 ne diffère pas essentiellement de celui qu'avait établi dans le canton de Fribourg la loi du 5 mai 1895 pour l'élection des conseils communaux. Toutefois, vu le petit nombre de communes qui ont fait usage de la faculté que leur laissait ladite loi d'adopter ce mode de votation, il résulte que la législation fédérale introduit un système qui innove assez considérablement par rapport au passé.

Toute élection au Conseil national d'après le mode proportionnel comprend trois périodes : une période précédant l'élection, le jour de l'élection et une dernière période après l'élection.

La première période est caractérisée par l'élaboration, le dépôt et les opérations accompagnant le dépôt des listes électorales.

Les partis politiques ou les groupes de citoyens qui désirent présenter une liste de candidats à l'élection au Conseil national doivent les déposer à la Direction de l'Intérieur, le 6 octobre 1919, avant 6 heures du soir, au plus tard. Ces listes peuvent être complètes, c'est-à-dire, pour notre canton, porter les noms de sept candidats ; mais elles ne peuvent pas dépasser ce chiffre. Elles peuvent être incomplètes, c'est-à-dire porter un nombre de noms inférieur à celui des députés à élire. Les suffrages non exprimés nominativement comptent alors comme suffrages complémentaires à la liste dont le nom est porté en tête du bulletin.

Une liste officielle peut porter deux fois le nom du même candidat, mais ne peut le porter plus de deux fois. Dans son message du 26 novembre 1918, le Conseil fédéral proposait le rejet de tout cumul. Les Chambres en jugèrent autrement.

Le cumul d'un candidat qui est opéré sur la liste électorale à laquelle il appartient peut s'appeler *cumul officiel, par opposition au cumul* privé effectué par la main de l'électeur.

La loi exige que toute liste de candidats soit signée personnellement par quinze citoyens actifs, domiciliés dans le canton.

Un électeur ne peut signer qu'une liste de candidats et sa signature une fois donnée ne peut plus être retirée.

Toute liste de candidats doit porter en tête une dénomination qui la distinguera des autres listes. Si cette désignation n'était pas suffisamment précise et était de nature à amener des confusions, dans l'esprit des électeurs, avec la dénomination d'une autre liste, la Direction de l'Intérieur *inviterait les signataires à modifier la* titulature.

En déposant une liste, les quinze signataires ont l'obligation de désigner un mandataire ainsi que son remplaçant, chargé de traiter avec l'autorité, faute de quoi le premier signataire est considéré comme tel et le deuxième comme son remplaçant.

Le rôle du mandataire consiste à fournir à l'autorité cantonale tous les éclaircissements nécessaires au sujet de la liste déposée. La loi cantonale fribourgeoise autorisait un candidat à figurer sur plusieurs listes d'un même arrondissement (commune). Elle prescrivait seulement que ce candidat devait déclarer, avant l'élection, quelle liste bénéficierait de tous les suffrages qui lui étaient attribués. La loi fédérale n'autorise pas pareille manière de faire. L'autorité cantonale, en l'espèce la Direction de l'Intérieur, invite le candidat, par l'intermédiaire du mandataire, à opter. Il doit se prononcer jusqu'au seizième jour précédant l'élection (10 octobre). S'il garde le silence, le *président du Conseil* d'Etat procède au tirage au sort, et le candidat est éliminé de toutes les autres listes.

Si un candidat présenté redoute d'affronter les risques du scrutin et désire décliner toute élection, il doit le faire par déclaration écrite, au plus tard le seizième jour avant l'élection (10 octobre 1919). Dans ce cas, il y a lieu pour le mandataire de faire des propositions de remplacement ; les propositions seront accompagnées de la déclaration écrite du nouveau candidat qu'il accepte une élection.

L'article 7 de la loi fédérale du 14 février 1919 consacre une innovation inconnue de notre droit cantonal. Il stipule que deux ou plusieurs listes de candidats peuvent porter une déclaration identique par laquelle les signataires ou leurs mandataires font savoir qu'elles sont conjointes. Cette déclaration doit être faite au plus tard treize jours avant le scrutin (13 octobre).

Les listes conjointes sont destinées à remédier en quelque mesure à l'inconvénient que peut *présenter sa formule : un canton, un arrondissement.*

M. Calame, rapporteur français lors des débats au Conseil national, a illustré le débat de l'exemple suivant : « Considérons si l'on veut, dit-il, le parti radical bernois. Il pourra faire une liste pour l'ancien canton et une liste pour le Jura. Les deux partis donneront une déclaration que ces listes sont conjointes et que tous les suffrages additionnés des candidats, ainsi que les suffrages de listes, seront comptés pour la répartition des sièges. On fera ensuite, par un deuxième partage proportionnel, la répartition des sièges dévolus au parti radical entre les deux listes, la liste radicale de l'ancien canton et la liste radicale du Jura, de telle façon que les deux régions sont ainsi assurées d'avoir une juste part de représentants. Cette démonstration vaut pour des fractions d'un même parti, mais de régions différentes. Dans l'idée de l'auteur du projet et du Conseil fédéral, il est permis également aux partis de se subdiviser en plusieurs groupes pour les élections, et même la conjonction des listes se conçoit pour des partis différents, mais qui poursuivent essentiellement des buts politiques ou économiques analogues. »

« L'avantage qu'il peut y avoir pour plusieurs partis à s'unir en listes conjointes, font remarquer *MM. Krafft et A. Leresche*, est subordonné au degré de sympathie que les électeurs de chaque parti éprouvent pour le parti associé. Si un certain nombre d'électeurs protestent contre l'alliance en panachant leur bulletin en faveur d'un parti adverse qui en est exclu, l'alliance fera tort aux listes conjointes. »

Les bureaux électoraux communaux traitent les listes conjointes comme des listes simples. Seul le bureau électoral cantonal en tient compte pour l'attribution du nombre des sièges aux divers partis en présence.

Le treizième jour avant l'élection (13 octobre), les listes sont devenues définitives.

La Direction de l'Intérieur fait publier celles-ci dans la *Feuille officielle* après avoir numérotées suivant leur rang de présentation.

L'électeur fribourgeois recevra jusqu'au 18 octobre une carte de capacité et un bulletin blanc sur lequel il inscrira le nom des députés à nommer. Il pourra toutefois, pour le vote, se servir, le cas échéant, d'un bulletin pareil sur lequel les noms des députés seront imprimés. Les bulletins à fournir aux partis politiques et aux groupes de citoyens qui ont adressé en temps utile la liste de leurs candidats à la Direction de l'Intérieur devront être demandés à ladite Direction, qui les livrera au prix coûtant, jusqu'au mardi 21 octobre, à 5 heures du soir. Ces bulletins seront remis portant déjà les listes des candidats. Cette mesure a été prise afin d'assurer le secret du scrutin.

Telles sont les opérations préliminaires à l'élection du 26 octobre.

Toutes les plaintes qui pourraient s'élever pendant ces opérations préparatoires seront tranchées par le Conseil d'Etat.

Nous examinerons dans un second article comment l'électeur peut se comporter le jour *du vote, les modifications qu'il peut faire subir* à son bulletin, et les conséquences de ces modifications.

Collège Saint-Michel

La rentrée approche ; elle est fixée au 2 octobre, un jeudi, jour où les nouveaux élèves présenteront leurs certificats d'études et subiront *au besoin l'examen d'admission*, tandis que, le lendemain, on inaugurera l'année scolaire par la messe du Saint-Esprit, qui sera suivie de la *lectio brevis* et, dans l'après-midi, des cours réguliers.

En même temps que les examens d'admission, il y aura, le 2 octobre, à 8 heures, l'examen supplémentaire de promotion, accordé, cette année, aux anciens élèves qui ont eu la moyenne réglementaire de 3 ½, mais à qui il manque la note 4 pour la langue maternelle, le latin, l'arithmétique ou quelque autre branche éliminatoire, suivant la mesure adoptée l'année dernière en vue de corriger l'ancien système de promotion.

En ne tenant compte que de la moyenne générale, sans autre distinction entre les branches principales et les branches secondaires que celle du nombre d'heures, on amenait sans doute des élèves à étudier également toutes les matières du programme très chargé. Etait-ce un bien, surtout pour les élèves médiocrement doués, qui sont le grand nombre ? Mais on s'est aperçu, enfin, que certains sujets, sûrs de passer à la faveur de branches secondaires plus faciles et moins astreignantes, négligeaient les branches fondamentales, celles qui contribuent le plus à développer l'intelligence et à former l'esprit. Il y avait donc lieu de réagir contre cet abus. En exigeant la note 4 pour deux ou trois branches plus importantes et plus spécialement éducatives, et d'ailleurs sans étendre la mesure aux classes supérieures, on a rendu la promotion plus rationnelle, quoique légèrement plus difficile.

Distinction

M. Georges Gariel, professeur à l'Université, président de la Société française de Fribourg, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Mortelle imprudence

Un jeune homme de Sales (Gruyère), domestique chez les frères Seydoux, à Frommentey, a été, samedi, victime de son imprudence. Il conduisait, vers midi, une jument à l'abreuvoir. Malgré les observations réitérées de son maître, il s'entoura le poignet avec le licol du cheval. Celui-ci, ombrageux, prit peur, s'emporta et traîna le malheureux jeune homme sur un espace d'environ 400 mètres. La mort fut presque instantanée. M. le Curé de Sales, accouru en toute hâte, ne put qu'administrer les derniers sacrements sous condition.

Pont de Zähringen et tramway Fribourg-Tavel

L'association pour la défense des intérêts du Vieux-Fribourg convoque une assemblée générale pour ce soir, lundi, à 8 h. ½, au 1er étage de la brasserie Peier, pour s'occuper du projet du pont de Zähringen et d'un tramway-Fribourg-Tavel.

Tous les citoyens qui s'intéressent à l'avenir économique et à la prospérité du Vieux-Fribourg sont invités à cette réunion.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

Les documents autrichiens sur l'origine de la guerre

Vienne, 22 septembre.

(Officiel.) — La divulgation des documents sur l'origine de la guerre, tirés des archives, a commencé, samedi, par la publication d'actes.

Notre ministre des affaires étrangères pouvait d'autant plus facilement se résoudre à cette publication que les documents eux-mêmes montraient que la guerre avait été provoquée par une poignée de personnages de l'entourage immédiat du trône, sans le moindre contact avec la représentation parlementaire.

La publication devait évidemment se limiter aux documents trouvés à l'ancien ministère des affaires étrangères. Il est évident aussi que, pour faire une constatation complète des faits réels, il est nécessaire de publier encore les documents des affaires étrangères d'Allemagne et les documents des gouvernements alliés et associés. Cette publication témoignera devant le monde entier des bonnes intentions de la république autrichienne qui déjà, lors des négociations de paix, reconnut les devoirs de restauration incombant à l'Autriche allemande, tout en repoussant énergiquement la responsabilité totale. Nous n'avons plus rien à cacher et nous ne voulons rien cacher. Nous voulons, au contraire, contribuer autant que possible à faire toute la lumière, afin de rétablir les relations entre les peuples qui sont la meilleure condition d'une entente durable.

Vienne, 22 septembre.

(B. C. V.) — Le ministre des affaires étrangères a publié hier des Actes diplomatiques sur l'histoire précédant la guerre mondiale, complément au livre I austro-hongrois du 28 juin au 23 juillet 1914. D'autres publications sont encore annoncées.

La série des documents commence par le mémoire rédigé par le ministre des affaires étrangères d'alors sur la situation européenne qui fut envoyé le 5 juillet avec la signature de François-Joseph à Guillaume II à Berlin et qui montre la nécessité absolue d'éclaircir la situation pas du tout satisfaisante à l'égard de la Serbie et de la Roumanie et qui recommandait une alliance avec la Bulgarie afin que la Roumanie renonçât à se rapprocher de la Russie. Le mémoire venait d'être achevé quand les effroyables événements de Sérajévo se produisirent. Dans sa réponse du 17 juillet, Guillaume II se déclare disposé à favoriser dans la mesure du possible les efforts en vue de faire échouer une nouvelle union balkanique avec une politique dirigée contre l'Autriche et la Hongrie.

L'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, M. Szœgyeny, avait déjà fait rapport, le 5 juillet au sujet d'une entrevue avec Guillaume II qui, immédiatement après avoir pris connaissance du mémoire cité plus haut, promit l'appui de l'Allemagne en cas d'intervention armée contre la Serbie. Le sous-secrétaire d'Etat allemand Zimmermann avait conseillé, le 4 juillet, à M. Szœgyeny de ne présenter aucune exigence humiliante pour la Serbie. M. Szœgyeny crut constater, au sujet de M. Bethmann-Hollweg, que le chancelier pensait qu'une intervention immédiate contre la Serbie était la solution la plus radicale des difficultés de l'Autriche et de la Hongrie dans les Balkans.

La discussion sur l'action diplomatique contre la Serbie fut portée devant le conseil des ministres du 7 juillet. Le ministre des affaires étrangères, M. Berchtold, se prononça en faveur d'une solution radicale et d'une intervention énergique. M. Stürgh, alors président du ministère, était partisan d'un coup vigoureux contre la Serbie, faute de quoi il considérait que les provinces sud-slaves étaient perdues. Le ministre des finances commun Bilinski se plaça également au côté de M. Berchtold. Le ministre de la guerre Krobatin déclara aussi qu'un succès diplomatique seul n'avait aucune valeur, car il ne serait considéré que comme une faiblesse. M. Tisza, président du ministère, qui préférait l'action diplomatique à la guerre parce qu'il considérait que la situation internationale n'était pas favorable, déclara que la situation avait été modifiée depuis quelques jours par les faits constatés dans l'attentat de Sérajévo et par l'attitude de la presse serbe. Il recommanda cependant de ne pas provoquer une action militaire ; le ministre des affaires étrangères répliqua qu'on n'avait plus de temps d'attendre une situation favorable, car il fallait s'attendre à ce que les ennemis préparent une lutte décisive contre la monarchie.

Le rapport de M. Weisner, alors chef de section, du 13 juillet, déclare qu'il n'est pas prouvé que le gouvernement de Belgrade ait eu connaissance de la préparation de l'attentat de Serajévo et qu'on ne pouvait pas non plus le supposer, mais cet attentat a bien été décidé à Belgrade, avec la collaboration de fonctionnaires serbes.

Le texte définitif de la note à la Serbie fut arrêté au Conseil des ministres du 19 juillet. M. Berchtold constata l'unanimité sur toutes les questions. Entre temps, M. Tisza avait laissé tomber ses hésitations. Sur sa proposition, il fut cependant décidé de déclarer aux puissances, dès le commencement des hostilités, que la monarchie ne fait pas une guerre de conquête et qu'elle n'a pas l'intention d'annexer la Serbie. Déjà, avant l'envoi de l'ultimatum à Belgrade, M. Berchtold comptait sur une demande de compensation de la part de l'Italie et il donna des instructions à l'ambassadeur d'Autriche et Hongrie à Rome sur la réponse à faire aux exigences italiennes. A ce moment déjà, on était inquiet à Berlin au sujet de l'attitude de l'Italie. La lettre de M. Szoegyeny à M. Berchtold, du 21 juillet, éclaircit définitivement la question de savoir si l'Allemagne a participé à la rédaction de l'ultimatum à la Serbie. L'ambassadeur recommanda en particulier de présenter la note de l'ultimatum au cabinet de Berlin avant de la présenter aux autres cabinets, afin d'éviter un désaccord. La note fut en effet envoyée environ 24 heures plus tôt. M. Grey fut également informé confidentiellement plus tôt sur le contenu de la note. M. Szoegyeny avait aussi communiqué dans cette lettre que M. Jagow, alors secrétaire d'Etat, lui avait fait comprendre clairement que l'Allemagne appuierait certainement la monarchie, mais que c'était une question vitale pour le gouvernement allemand d'être renseigné sur le but que l'on pense atteindre et, *en particulier*, si l'on a l'intention d'occuper provisoirement le territoire serbe ou de partager la Serbie.

Vienne, 22 septembre.

Une maison d'édition de Vienne fait paraître en même temps que cette publication un exposé critique sur l'histoire des origines de la conflagration internationale sous le titre : *Le cabinet de Vienne et l'origine de la guerre mondiale*, rédigé avec l'autorisation du chef du ministère des affaires étrangères d'Autriche, où la preuve est donnée que le gouvernement allemand approuva au début une action énergique de la monarchie contre la Serbie en supposant que le conflit austro-serbe ne ferait pas éclater un conflit mondial et qu'il appuierait les efforts partant de Vienne dans cette direction.

Cet exposé prouve encore que le gouvernement allemand a soutenu, à Vienne, les tentatives de médiation anglaise et qu'il n'est pas fautif de l'insuccès des efforts anglais et, enfin, l'exposé montre la part qui revient au gouvernement austro-hongrois dans cette faute. En ce qui concerne les autres puissances, la publication confirme le désir sincère de paix de sir Edward Grey et elle tire de l'histoire de l'origine du conflit selon les actes austro-hongrois l'explication de ce fait gros de conséquences, que M. Grey, arrivé au moment décisif, douta des désirs du gouvernement allemand d'éviter une conflagration européenne.

On annonce un discours de M. Nitti

Rome, 22 septembre.

M. Nitti prononcera un grand discours à Potenza, le 12 octobre.

Le traité de paix à Washington

New-York, 22 septembre.

(Havas.) — M. Lansing a déclaré que le traité doit être ratifié sans délai, ni modification, car il ne comporte aucune atteinte à la souveraineté de la république américaine, qui a déjà attendu trop longtemps pour le ratifier.

Les anciens paquebots allemands

New-York, 22 septembre.

(Havas.) — Une compagnie américaine a acquis le grand paquebot *Imperator*, qui sera affecté au service de l'Atlantique.

Les bolchévistes persécuteurs

Milan, 22 septembre.

D'après des renseignements particuliers parvenus à l'*Italia*, l'évêque auxiliaire de Zytomierz (Pologne russe), Mgr Godlewski, vient d'arriver à Varsovie, pour échapper aux persécutions des bolchévistes. Ces derniers cherchaient à le mettre à mort, et, seul, un mouvement populaire en sa faveur l'a empêché d'être condamné, comme son évêque, Mgr Dubovsky, aux travaux forcés.

On annonce également l'arrivée à Varsovie de l'évêque de Minsk, poursuivi, lui aussi, par les bolchévistes, qui avaient mis sa tête à prix, pour 100,000 marks.

La description que ces deux évêques font des horreurs bolchévistes peut se résumer dans ce seul mot : enfer, aussi bien par la nature des faits que par l'esprit qui les anime.

Le Creusot en Bohême

Prague, 22 septembre.

Les *Narodni Listi* apprennent que la fabrique Schneider, du Creusot, a acquis 40,000 actions des usines Skoda, à Pilsen. La maison française a déjà une représentation au conseil d'administration. Les usines Skoda doivent principalement livrer pour les sucreries françaises des machines pour lesquelles la France livrera les matières premières.

M. Wilson hué

Londres, 22 septembre.

On mande de New-York au *Times* :

Lors de la conférence que M. Wilson a donnée, le 17 septembre, à San-Francisco, le président *a été hué par une minorité importante*, qui voulait l'empêcher de parler.

Arrestation d'anarchistes

Naples, 22 septembre.

Une escouade d'agents de la Sûreté a arrêté, à bord du vapeur *Europa*, venant de New-York, cinq anarchistes dont l'arrivée avaient été signalés par la police américaine.

Général congédié

Rome, 22 septembre.

Le général Fabbri, commandant le corps d'armée de Rome, a été relevé de son commandement ; à la suite de cette disposition, on dit que le général Piccione aurait donné sa démission.

Audiences pontificales

Rome, 22 septembre.

Le Saint-Père a reçu en audience, samedi, le colonel Repond, commandant de la Garde suisse, et le R. P. Bandolini, provincial des Dominicains de la Dalmatie.

Tremblement de terre

Florence, 22 septembre.

Une troisième secousse de tremblement de terre a été ressentie samedi matin en ville et dans le Mugello, qui avait été éprouvé par le dernier tremblement de terre. Il n'y a pas eu de morts et les dommages subis par les maisons ne sont pas très graves.

Collision de trains

Haltern (province de Münster), 22 septembre.

Hier matin, dimanche, à 2 h. 18, une collision de trains s'est produite en gare de Haltern, entre le train D 91 et des wagons de manœuvre. Il y a plusieurs morts et de nombreux blessés. Les dégâts matériels sont considérables.

Incendie dans un camp

Marseille, 22 septembre.

(Havas.) — Un grand incendie s'est déclaré hier matin, dimanche, au camp américain de Miramas (Bouches-du-Rhône). Les dépôts de nitrate de la poudrière de Saint-Chamas, relativement voisins du foyer, ont été atteints par le feu.

Marseille, 22 septembre.

(Havas.) — L'incendie de Miramas a pu être circonscrit. La poudrière de Saint-Chamas a été préservée. Les dégâts sont considérables. Ils se limitent au camp américain et à diverses industries connexes.

SUISSE

Les élections fédérales

Lugano, 22 septembre.

La réunion des délégués du parti conservateur tessinois s'est tenue hier après midi, dimanche, à Bellinzone. Cent quarante délégués environ y ont participé. L'assemblée était présidée par M. *Pierre Ferrari, député au Grand Conseil*, ancien rédacteur du *Popolo e Libertà*.

La liste des candidats au Conseil national a été acceptée telle qu'elle a été présentée par le comité cantonal, sauf un changement : au lieu du nom de M. Martinoli, conseiller d'Etat, comme représentant des trois vallées supérieures, on conserve, sur la liste, le nom de M. le conseiller national Pagnamenta. M. Martinoli a absolument renoncé à toute candidature.

Lugano, 22 septembre.

On assure que la liste radicale pour les élections fédérales sera composée comme suit : Pour le Sotto-Ceneri, MM. les conseillers nationaux Borella et Bossi, avec M. l'ingénieur Domini, comme représentant des agrariens, et M. l'architecte Marazzi ; pour le Sopra-Ceneri, MM. les conseillers nationaux Garbani-Nerini et Bertoni, plus M. l'avocat Vigizzi, de Solduno, et M. l'avocat Arnold Bolla, maire de Bellinzone.

Les socialistes combattront avec acharnement la réélection de M. Bossi.

Sion, 22 septembre.

L'assemblée des délégués du parti radical valaisan, tenue hier dimanche, à Sion, a désigné les candidats suivants pour les élections au Conseil national : MM. Camille Défayes, de Martigny ; Jules Couchepin, de Martigny ; docteur Büchler, de Brigue ; Georges Loretan, de Sion ; Trottet, président de Monthey, et docteur Charvoz, de Bagnes.

Abatage du bois

On préconise une machine « Sector » pour l'abatage du bois. La maison Bürli de Zurich fera procéder à la démonstration pratique de cette machine dans la forêt de la Faye (Belfaux), jeudi, 25 septembre après midi. Rendez-vous à Belfaux, au XIII cantons, à l'arrivée du train à 1 h. 44.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas. — Ce soir, lundi, à 8 h. ¼, répétition pour les soprano et *alto, au local.*

La *Gloire qui chante.* — Groupe C, répétition ce soir, à 8 h. ½, au théâtre.

La *Gloire qui chante.* — Groupe D (Gruyère), répétition ce soir, lundi, à 8 h. ½, au théâtre.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 22 septembre

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	61 95	63 95
Londres (livre st.)	23 05	23 45
Allemagne (marc)	21 45	23 45
Italie (lire)	54 60	56 60
Autriche (couronne)	7 —	9 —
Prague (couronne)	16 10	18 10
New-York (dollar)	5 36	5 76
Bruxelles	62 20	64 20
Madrid (pesseta)	103 75	105 75
Amsterdam (florin)	208 50	210 50
Pétrograd (rouble)	16 —	20 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 22 septembre

BAROMÈTRE

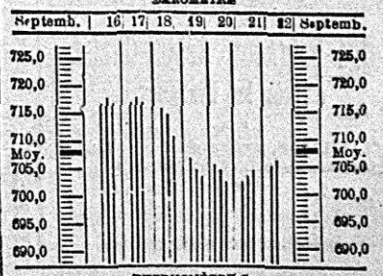

THERMOMÈTRE C.

Septemb.	16	17	18	19	20	21	22	Septemb.
7 h. m.	13	13	14	11	9	6	6	7 h. m.
11 h. m.	19	16	20	14	15	5	10	11 h. m.
7 h. s.	15	14	16	11	9	4		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 22 septembre, midi.

Situation encore instable. Pas de chute de neige importante.

†

La paroisse de Villaz-Saint-Pierre
a la profonde douleur de faire part de la mort de

Monsieur Joson Dévaud
député
ancien président de paroisse

†

Un office de *Requiem* sera célébré mardi, 23 septembre, à 8 heures, en l'église de Notre-Dame de Bourguillon, pour le repos de l'âme de

Monseigneur Kleiser

†

L'office de trentième pour le repos de l'âme de

Madame Anna WICKY
née Poffet

aura lieu en l'église paroissiale de Guin, mardi, 23 septembre, à 8 heures ½.

†

La messe anniversaire pour le repos de l'âme de

Mademoiselle Ida MONTAGUTI

sera célébrée mardi, 23 septembre, à 8 ½ heures, en la Collégiale de Saint-Nicolas.

†

Nous nous faisons un devoir de remercier sincèrement nos parents, amis et connaissances pour les innombrables marques de sympathie qu'ils nous ont témoigné à l'occasion du décès de notre cher et regretté

Monsieur le Dr
Ernest FEIGENWINTER
Conseiller national

Nos remerciements vont avant tout aux hautes autorités fédérales, cantonales et ecclésiastiques, ainsi qu'aux nombreuses délégations d'étudiants.

Au nom de la parenté : Mme Hedwig Feigenwinter-Kym ; Mme Heinrich von Roten-Feigenwinter ; Mlle Elisabeth Feigenwinter.

Bâle, de 19 septembre 1919.

S. MARMY
Tailleur pr hommes
BULLE
demande pour tout de suite, plusieurs
ouvriers et ouvrières

ON DEMANDE
pour ménage soigné à la campagne, une robuste
FILLE
Entrée tout de suite ou date à convenir. — Bons gages selon entente.
Faire offres s. P 6517 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 6621

Un ménage **demande place** de
concierge
si possible à la campagne.
S'adresser sous chiffre P 6538 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 6643

On demande
une famille en ville ou *aux environs, qui* prendrait en chambre et pension, une personne âgée et infirme.
Pour renseignements, s'adresser : **82, Rue de Lausanne, Fribourg.**

ON DEMANDE
un jeune homme
comme
apprenti-boulanger
S'adresser à la **Boulangerie Gaudard,** Avenue de Pérolles, 10. 6677

OCCASION
A vendre, faute d'emploi **une mandola,** à l'état **neuf. Prix 50 fr.**
Offres : **Case postale, N° 17697.** 6638

PIANO
à vendre, belle sonorité, à l'état neuf, belle occasion. Prix : **800 fr.**
S'adr. à **Jos. Kolly,** Bellevue. 28, **Fribourg.**

On offre à vendre
PNEUS NEUFS
765-105
S'adresser sous P 6551 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 6653

ÉGARÉ
Jeune fox-terrier blanc
tacheté de noir sur le dos.
Prière de le ramener contre récompense **chez H. Dossenbach, chaussures. Fribourg.**

A VENDRE
tonneaux à fruits avec portette de 200 litres.
S'adrs. à la **Brasserie de l'Epée, (marché au bétail, le samedi et jours de foire) FRIBOURG.** 6579

Raisins du Valais
franco, colis.

	5 kg.	10 kg.	20 kg.
Fend. fr,	9,80	19.-	36.-
Pruneaux	9.-	18.-	
Tomates,	6.-	12,-	

Dom. Claives, Charrat.

Notre-Seigneur Jésus-Christ
d'après les Evangiles
PAR
L.-Cl. FILLION, *prêtre de Saint-Sulpice*
9me édition 1917. — Prix : **2 fr. 40**

En vente à la Librairie catholique, place St-Nicolas et avenue de Pérolles, 38, Fribourg.

Dr Treyer
a repris ses consultations. 6691

Dame de buffet
Caissière
connaissant bien le service, parlant les deux langues, **est demandée** tout de suite, pour buffet de gare.
Offres écrites avec photo et références sous chiffres P 6555 F à Publicitas S. A., **Fribourg.** 6684

APPRENTI
Maison de gros et détail de la place demande pour son bureau, jeune homme ou jeune fille, ayant terminé ses classes et désirant faire un bon apprentissage de commerce. 6582
S'adresser **par écrit** à **Publicitas S. A., Fribourg,** sous P 6469 F.

Représentant général d'une grande **Fabrique d'articles de ménage** d'Allemage **demande**
des agents
pour chaque localité, éventuellement contrée.
Articles très demandés et laissant **grand bénéfice,** grâce au change.
Les offres de commerçants sérieux sont à adresser au **Casier postal, 31142 Balle.**

CHARRON
demande place comme ouvrier.
S'adresser sous P 6598F **à Publicitas, S. A., Fribourg.** 6636

Bonne à tout faire
sachant bien cuisiner, bien rétribuée, pour petite famille, **est demandée** tout de suite. — Adresser offres avec indication d'âge nationalité et références, à **Mme Grunberg, 6, rue Michel-Chauvet. Genève.** 6688

ON DEMANDE A LOUER
1 bonne forge
S'adresser sous P 6604 F **Publicitas S. A., Fribourg.** 6693 1166

Le Sabot « OMO »
Le soulier le plus prat. pr écurie, fromag. jardin, camp., buanderie, atelier, 10 fois moins cher que le soulier cuir. Dem. une paire contre remboursement.
Essayez, vous reviendrez.

36-37	38-41	42-48
4.20	4 50	4.80

Maison d'Expédition « Omo » Herzogstrasse, 91, **Berne.**

Poires à cidre
Pommes aigres à cidre et de table
Espèces précosses et tardives sont livrées par wagon au meilleur prix, par **Aug. Hoek, com. de fruits. SULGEN, Thurgovie,** 6555

Rideaux brodés
Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce, vitrage, **brise-bise,** plumetis, broderies pour linge. Echantillons par retour du courrier.
H. Rettler, Hérisau, Fabrique spéciale de rideaux brodés.

A LOUER
pour tout de suite, au centre de la ville, **deux pièces** attenantes, pouvant convenir pr **bureaux** ou atelier.
S'adresser sous chiffre P 4185 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

A LOUER
immédiatement ou pour date à convenir, au N° 208, rue de la Préfecture, une belle cave voûtée. Prix : 12 fr. par mois ou 120 fr. l'an. — S'adresser à **L. Hertling,** architecte.

ON DEMANDE A LOUER
pour tout de suite, aux quartiers des Places et Pérolles, 4 chambres non meublées, pour bureaux.
Adresser offres à Publicitas S. A., **Fribourg,** sous P 6587 F.

Compagnie d'assurance : Vie **demande**
sous-agents
Fortes commissions.
S'adres. s. P 6430 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 6538

A vendre à Vevey
Pour cause de partage, à vendre séparément deux bâtiments s. **petit hôtel** bien situé, avec **Café-Restaurant et maison de grand rapport** avec **magasin et grande cave.** Prix avantageux et conditions de payement favorables — S'adresser : **Régie G. Dénéréaz. Vevey.** 6501

Raisins de tables blancs
1er choix
Caisse de 5 kg. 8 fr. 25 fco.
Raisins de tables tessinois bleus
caisse de 5 kg. 5 fr. 75 fco.
Morganti & Co, Lugano.

Les **VÉLOS** seront probablement encore plus chers au printemps prochain.
Profitez des prix de fin de saison chez
DALER Frères
vis-à-vis de l'Hôtel Terminus
Beau choix de bicyclettes de marques « CONDOR », « ALCYON » et autres.
Occasions.
Accessoires.
Réparations.
Encore une bonne motocyclette 2 HP, à **350 francs.**

A VENDRE
des carottes fourragères
pour chevaux et bétail bovin, livrable tout de suite et au mois d'octobre.
S'adres. à **F. Anker-Stucky, à Anet.** Téléphone 47. 6606

F. Bopp
AMEUBLEMENTS
rue du Tir, 8, Fribourg
Glaces, tableaux, Encadrements, - Baguettes -

A VENDRE à Morges
pour cause de cessation de commerce, beau bâtiment neuf comprenant : grand café-billard fort bien fréquenté, au centre de la ville, salle à manger bonnes et grandes caves meublées, 6 appartements avec toutes dépendances, lessiverie, étendage, le tout en plein rapport et en parfait état d'entretien. Affaire de premier ordre : clientèle assurée à preneur sérieux.
Pour visiter et traiter, s'adresser en l'étude du Notaire **Eug. CUENOD,** rue du Lac, 63, **à Morges. Vaud.** P 17334 L 6519

GRAND LOCAL
à louer au centre de la ville. 5165
S'ad. sous P 5076 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

PERDU
dans la région de Plasselb-le Mouret,
chienne couvante
lucernoise, grise, taches noires, 9 ans ; collier avec nom. Bonne récompense à qui fournira renseignem.
Ecrire : **de Weck, Bethléem, Fribourg.**

Pêches pour confitures
Panier de 10 kg. 8 fr. 50 franco. — **Morganti & Co, Lugano.** 6584

AVIS

Nos bureaux et guichets sont transférés, dès ce jour, dans le bâtiment formant l'angle de la

Rue du Tir - Rue Saint-Pierre

à proximité immédiate des Grand'Places (entrée par la rue du Tir).

PUBLICITAS S. A.
Société anonyme suisse de publicité,
Succursale de Fribourg.

AVIS
Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de MM. les propriétaires, entrepreneurs et particuliers qu'il vient d'installer une fabrique de clôtures, de parcs, jardins, etc., *grand choix en stocks,* de 0,50, 1 *m.,* 1 *m.* 20 de hauteur. Clôture en panneaux, clôture en rouleaux.
Se recommande **Ed. Grand,** *fils,* *Route Neuve.*

Travail bien rétribué
est offert à Fribourg
100 ouvriers et ouvrières sont demandés pour le remontage de montre. Les personnes désirant apprendre la partie reçoivent un salaire dès le début.
S'adresser sous chiffres Y 1809 Sn, à Publicitas S. A., Soleure. 6595

On cherche à Fribourg
un grand local clair et tranquille, pouvant recevoir 50 à 100 ouvriers, pour exercer le remontage de montre de poche.
S'adresser sous chiffres X 1808 Sn à Publicitas, S. A., Soleure. 6594

Chauffeur
sur auto-camion, sérieux et consciencieux
trouverait place stable
Adresser offres **par écrit, avec copies de certificats,** sous chiffres **P 6563 F, à Publicitas, S. A., Fribourg.** 6660

AVIS
Le géomètre officiel soussigné a l'honneur d'informer son honorable clientèle, les autorités et le public qu'il a transféré son bureau au deuxième étage du bâtiment
N° 96, de la rue Zœhringen
Il se recommande aux autorités, aux particuliers pour travaux de mensuration cadastrale, remaniement parcellaire, partage et abornement de propriété, plan de situation, etc. 6565-1147
Fribourg, le 15 septembre 1919.
Louis GENDRE, géom. off.

Avant l'hiver
une bonne précaution à prendre est de faire une cure de
THÉ BÉGUIN
le meilleur dépuratif connu, qui, en débarrassant le corps des impuretés qu'il contient, rend capable de supporter les rigueurs de l'hiver. En outre :
Il **GUÉRIT** les dartres, démangeaisons, boutons, clous, eczémas, etc.
Il **FAIT DISPARAITRE** constipation, vertige, migraines, digestions difficiles, etc.
Il **PARFAIT LA GUÉRISON** des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc. 6500
Il **COMBAT** avec succès les troubles de l'âge critique.
La boîte, 1 fr. 80 dans toutes les pharmacies.
A Fribourg : Bourgknecht et Gottrau, Lapp.

Enchères publiques
Les enfants de feu Louis Singy, à Misery, exposeront aux enchères publiques, **le jeudi, 25 septembre, à 3 heures de l'après-midi, à l'auberge de la Croix-Blanche, à Misery,** *leur domaine situé sur* la route cantonale, comprenant maison d'habitation, logement, grange et écurie, jardin, beau verger et environ 2 poses de terre de 1re qualité et ½ pose de bois.
Pour renseignements, s'adresser à **Jean Progin, à Misery.**
Par ordre : **Jean Progin.**

OCCASION
A vendre pour transporter
tout de suite ou date à convenir, une grande construction en bois, de 18 mètres sur 16 de surface, toute en bonne charpente, couvert en tuiles du pays. Facilement démontable, à proximité de la gare. Elle pourrait servir de grand entrepôt, de grange et écurie, ou de chalet, etc.
Pour voir le bâtiment et les conditions, s'adresser au gérant du *Syndicat agricole de la Gruyère, à Bulle,* chez lequel les soumissions doivent être déposées jusqu'au *30 septembre.*

Vente ou location de terrain
Vendredi 26 septembre, à 2 h. de l'après-midi, à la pinte communale de Matran, le soussigné exposera en vente ou en location, 15 poses de bon terrain et 2 poses de forêt. 6588
L'exposant : **Alexis Corpataux.**

THERMA
FERS A REPASSER ÉLECTRIQUES

A VENDRE
superbe pâturage boisé
charge 30 vaches et 20 génisses, 4 chalets, 4 pâturages, 700 m³ de bois, permis à l'abattage immédiatement. Conditions favorables.
S'adresser sous chiffres P 10171 F à Publicitas S. A., FRIBOURG. 6683

NOUS AVONS
encore quelques wagons de **regain et foin** du pays, première qualité, à livrer tout de suite. 6687
JUNGO et MEYER, Guin.
Téléph. 10.

On demande pour Lucerne
sténo-dactylographe
connaissant bien la sténographie allemande et française et la machine à écrire. Entrée aussi vite que possible.
Adresser offres sous chiffres B 8411 A L, à Publicitas S. A., Lucerne. 6696

Quel voyageur
à la commission visitant la clientèle particulière de la Suisse romande **se chargerait de la représentation à la commission d'une bonne maison de tissus pour hommes.**
Faire offres sous N° 2059 A, à Publicitas, S. A., **Lausanne.** 6619

ACHAT DE CHEVEUX
tombés
même teinte
AU PLUS HAUT PRIX DU JOUR
Façon et vente d'ouvrages en cheveux tels que : nattes, chignons, etc., etc.
Chaînes de montres en cheveux avec garniture or.
P. ZURKINDEN, coiffeur
FRIBOURG
Place Saint-Nicolas

Amodiation de pâturage
Le lundi, 29 septembre, à 1 heure de l'après-midi, le Conseil communal de Châtel-Saint-Denis exposera en location, pour le terme de 6 ans, sous de favorables conditions de paiement, les pâturages suivants : 1. La Riondonnaire ; 2. La Briaz ; 3. Les Paccots ; 4. Les Moillès de Crey ; 5. Le Radzi ; 6. Le Pralet ; 7. Le Bonkiaux ; 8. Les Erouvines ; 9. Le Perry ; 10. Le Gros Challet ; 11. La Casar Derrey ; 12. Les Pueys ; 13. Le Gros Molosy ; 14. Le Petit Molosy ; 15. Belle-Chaux.
Les conditions seront lues avant les enchères.
Châtel-Saint-Denis, 5 septembre. 6515
Par ordre : **Le Secrétariat communal.**

Grandes enchères de terrains
Les Hoirs d'Alfred Brémond, à La Verrerie, canton de Fribourg, vendront aux enchères publiques, **lundi 29 septembre 1919, à 1 heure de l'après-midi :**
a) **Le domaine du Praz-Liallaz, rière Semsales,** contenance 18 hectares (50 poses) en un mas, belle ferme neuve, près de la gare de La Verrerie C. E. G., eau et électricité, belle situation à proximité des foires de Bulle, Châtel-St-Denis, Vevey.
Entrée en jouissance : **1er mars 1920.**
b) **Les Grosses Supplayes,** 14 hectares, 68 ares 59 m. (40 poses, 317 perches), terrain neuf, drainé, belle position près de la route cantonale Châtel-Bulle, 3 minutes de la halte du Crêt C. E. G., rière Progens et Grattavache.
Entrée en jouissance : **15 novembre 1919.**
c) **La Joux des Ponts, Es Supplayes (La Bougen),** bois et maraîches, articles 70, 71, 72. Commune de Progens, 7 hectares, 77 ares 18 m. (21 poses et 235 perches). Sortie sur la route cantonale.
Entrée en jouissance **tout de suite** pour les bois et le **15 novembre** pour les pâturages.
d) **La Joux des Ponts, Es Supplayes (La Glasettaz),** bois et maraîches, articles 67, 68a 68b, commune de Progens, 4 hectares 93 ares 53 m. (13 poses et 283 perches). Sortie sur la route cantonale.
Entrée en jouissance **tout de suite** pour les bois et au **15 novembre** pour les pâturages.
e) **Le Pasquier au Borgne,** bois de 13 ares 41 m. (149 perches), rière Progens.
Les enchères auront lieu à La Verrerie, à l'Union Fédérale, dans une salle particulière.
L'adjudication sera définitive le jour des enchères.
Les conditions seront déposées dès le **22 septembre a. c.,** au bureau d'**Auguste Chaperon,** huissier, à **Châtel-Saint-Denis.** 6383-1121
Pour les hoirs d'Alfred Brémond :
Jules BRÉMOND, à LA VERRERIE.

VINS DE FRUITS
vieux et nouveaux, de première qualité, **à vendre,** au prix du jour et quantité désirée, ainsi qu'**eau-de-vie** de 1re qualité, degré désiré. P 5635 Lz 638
DEMANDER PRIX COURANT !
F. Jurt-Wapf, cidrerie, Münster (Lucerne)

Le Secrétariat central à Berne
25, Gutenbergstrasse, de
l'Association des Suisses lésés ou expulsés de l'étranger
cherche d'urgence des emplois dans de bonnes maisons suisses pour des compatriotes lésés ou expulsés injustement des pays belligérants. Nous avons à placer du personnel technique, commercial et des ouvriers. 666
Prière de nous adresser les offres, munies de la mention : franc de port, action de secours.

Dr H. RAAFLAUB
Maladies des oreilles, du nez et de la gorge
Burdesgasse, 20, BERNE
de retour

Enchères publiques
Le soussigné vendra, par voie d'enchères publiques, dans une salle particulière de l'auberge de Prez-vers-Noréaz, le **mercredi 1er octobre,** dès 2 heures après midi, sa propriété, comprenant maison d'habitation, écurie, remise, fontaine, ainsi qu'une pose de terre attenant, avec arbres fruitiers. 6699-1167
L'exposant : **César Gailey.**

Demandez partout
pour vos Chaussures
le Cirage Crème
LION NOIR
LA GRANDE
Marque Française
P. PLASSAT, dépositaire
BIENNE